



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi relative aux résultats de la gestion
et portant approbation des comptes de l'année 2025

Compte de concours financiers
Mission interministérielle

Prêts et avances à des
particuliers ou à des
organismes privés



2025

Note explicative

La présente annexe au projet de loi de règlement est prévue aux 4° et 5° de l'article 54 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF).

Conformément aux dispositions de la LOLF, cette annexe présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens inscrits à un **compte de concours financiers**.

Elle comporte :

- les rapports annuels de performances (RAP) des programmes associés au compte ; ces RAP rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances (PAP) ayant accompagné la loi de finances pour 2025 ;
- le développement et la justification des recettes constatées pour le compte.

Pour chacun des programmes du compte, la présente annexe :

■ **Récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et les attributions de produits) en 2025 en les analysant par programme, action, titre et catégorie**

■ **Présente la consommation effective des crédits ouverts sur le programme, ainsi que les dépenses fiscales associées**

Les crédits consommés (autorisations d'engagement [AE] et crédits de paiement [CP]) sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories) ; les fonds de concours (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisés en 2025 sont précisés.

■ **Intègre le rapport annuel de performances (RAP) qui comporte les éléments suivants :**

- le bilan stratégique du programme ;
- les objectifs et indicateurs de performances : résultats attendus et obtenus, et analyse des résultats ;
- le tableau de suivi des CP associés aux AE ;
- la justification au premier euro (JPE) des mouvements de crédits et dépenses constatés.

Sauf indication contraire, les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros.

Sommaire

MISSION : Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés	7
Présentation du compte	8
Équilibre du compte et recettes	9
Récapitulation des crédits et des emplois	12
PROGRAMME 861 : Prêts et avances pour le logement des agents de l'État	15
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	16
Présentation des crédits	17
Justification au premier euro	19
<i>Éléments transversaux au programme</i>	19
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	20
<i>Justification par action</i>	21
<i>04 – Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement</i>	21
PROGRAMME 862 : Prêts pour le développement économique et social	23
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	24
Objectifs et indicateurs de performance	25
<i>1 – Appuyer les dispositifs de sauvegarde des entreprises</i>	25
Présentation des crédits	27
Justification au premier euro	30
<i>Éléments transversaux au programme</i>	30
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	31
<i>Justification par action</i>	33
<i>01 – Prêts pour le développement économique et social</i>	33
PROGRAMME 878 : Soutien à la filière nickel en Nouvelle Calédonie	35
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	36
Présentation des crédits	37
Justification au premier euro	39
<i>Éléments transversaux au programme</i>	39
<i>Justification par action</i>	40
<i>01 – Soutien à la filière nickel en Nouvelle-Calédonie</i>	40
PROGRAMME 876 : Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir	41
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	42
Présentation des crédits	43
Justification au premier euro	45
<i>Éléments transversaux au programme</i>	45
<i>Justification par action</i>	46
<i>01 – Prêts octroyés dans le cadre du plan Nano 2022</i>	46
PROGRAMME 869 : Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris - Charles-de-Gaulle	47
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	48
Présentation des crédits	50
Justification au premier euro	52
<i>Éléments transversaux au programme</i>	52

<i>Dépenses pluriannuelles</i>	53
<i>Justification par action</i>	54
<i>01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle</i>	54
PROGRAMME 877 : Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19 ou par le conflit en Ukraine	55
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	56
Objectifs et indicateurs de performance	57
<i>1 – Apporter une réponse ciblée et efficace pour les entreprises stratégiques présentant de réelles possibilités de reprise</i>	57
Présentation des crédits	59
Justification au premier euro	61
<i>Éléments transversaux au programme</i>	61
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	62
<i>Justification par action</i>	63
<i>01 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise du covid-19 ou par le conflit en Ukraine</i>	63

MISSION

**Prêts et avances à des particuliers
ou à des organismes privés**

Présentation du compte

Ce compte est composé de quatre sections :

- **Section n° 1 : « Prêts et avances pour le logement des agents de l'État »**

Cette première section comporte les « Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement » (action n° 04 du programme 861).

- **Section n° 2 : « Prêts pour le développement économique et social »**

La deuxième section correspond :

- Aux « Prêts pour le développement économique et social », (programme 862) ;
- Aux « Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir » (programme 876, qui porte le financement en prêt du plan Nano 2022) ;
- Aux prêts pour le « Soutien à la filière nickel en Nouvelle-Calédonie » (programme 878).

- **Section n° 3 : « Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle »**

La troisième section comporte une unique action : « Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle » (programme 869).

- **Section n° 4 : « Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la Covid-19 »**

La quatrième section comporte une unique action : « Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la Covid-19 » (programme 877).

Équilibre du compte et recettes

ÉQUILIBRE DU COMPTE

Section / Programme <i>Prévision LFI Exécution</i>	Recettes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Solde
Section : Prêts et avances pour le logement des agents de l'État		50 000 0	50 000 0	-50 000
861 - Prêts et avances pour le logement des agents de l'État		50 000 0	50 000 0	
Section : Prêts pour le développement économique et social	307 408 754 117 364 882	25 000 000 130 200 000	25 000 000 159 650 000	+282 408 754 -42 285 118
862 - Prêts pour le développement économique et social		25 000 000 130 200 000	25 000 000 159 650 000	
876 - Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir		0 0	0 0	
878 - Soutien à la filière nickel en Nouvelle Calédonie		0 0	0 0	
Section : Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle		0 0	225 500 000 200 802 916	-225 500 000 -200 802 916
869 - Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris - Charles-de-Gaulle		0 0	225 500 000 200 802 916	
Section : Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19 ou par le conflit en Ukraine	25 995 644	0 0	0 0	+25 995 644
877 - Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19 ou par le conflit en Ukraine		0 0	0 0	
Total et solde	307 408 754 143 360 526	25 050 000 130 200 000	250 550 000 360 452 916	+56 858 754 -217 092 390
Solde cumulé du compte depuis sa création				-4 758 057 952

(+ : excédent ; - : charge)

RECETTES CONSTATEES ET JUSTIFICATION DES ECARTS

Section / Ligne de recette	LFI	Exécution	Écart à la prévision
Section : Prêts et avances pour le logement des agents de l'État			
02 - Avances aux agents de l'État pour l'amélioration de l'habitat			
04 - Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement			
Section : Prêts pour le développement économique et social	307 408 754	117 364 882	-190 043 872
05 - Prêts accordés au titre du soutien à la filière nickel			
06 - Prêts pour le développement économique et social	290 408 754	100 575 592	-189 833 162
07 - Prêts à la filière automobile		765 875	+765 875
09 - Prêts aux petites et moyennes entreprises			
12 - Prêts octroyés dans le cadre des programmes d'investissement d'avenir	17 000 000	16 023 416	-976 584
Section : Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle			
10 - Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle			
Section : Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19 ou par le conflit en Ukraine		25 995 644	+25 995 644
11 - Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19 ou par le conflit en Ukraine		25 995 644	+25 995 644
Total	307 408 754	143 360 526	-164 048 228

Les recettes constatées sur la ligne « 06 – Prêts pour le développement économique et social » correspondent à des remboursements en capital des prêts du fonds de développement économique et social (FDES) consentis à des entreprises en difficulté dans le cadre de restructurations. Compte tenu de la nature des prêts accordés, les recettes sont volatiles et peuvent évoluer significativement en cours de gestion. Les recettes constatées en 2025 (100,6 M€) ont été inférieures par rapport aux prévisions de la loi de finances initiale pour 2025 (290,4 M€) dans la mesure où elles intègrent notamment la mise en œuvre de nouveaux échéanciers de remboursement de prêts ainsi que des échéances échues non payées. La prévision de recette a été en partie ajustée en loi de finances de fin de gestion 2025.

Les recettes constatées sur la ligne « 07 – Prêts à la filière automobile » correspondent à des remboursements de prêts de soutien à l'innovation de la filière automobile issus du programme 863 « Prêts à la filière automobile », supprimé par la loi de finance initiale pour 2018. Le programme 863 « Prêts à la filière automobile » permettait de financer les prêts de l'État dédiés à la filière automobile prévus par le Pacte automobile conclu en février 2009 entre l'État et la filière en réaction à la crise de 2008 et 2009. Après le remboursement de l'intégralité des prêts aux constructeurs automobiles versés dans le cadre du plan automobile de 2009, le programme a été recentré sur les prêts pour le soutien à l'innovation de la filière. Ces prêts verts étaient dédiés au financement des véhicules décarbonés. Au 31 décembre 2024, l'encours de 3 M€ sur le programme 863 correspondait aux sommes dues par la dernière société placée en redressement judiciaire. Un protocole de conciliation a été conclu en 2025 avec rachat partiel de la dette à hauteur de 1,4 M€ et remboursements sous forme d'échéanciers annuels. La première échéance annuelle de 765 875 € a été remboursée en 2025, portant l'encours sur le programme 863 à 2,2 M€ au 31/12/2025.

Les recettes constatées sur la ligne « 12 – Prêts octroyés dans le cadre des programmes d'investissement d'avenir » correspondent au remboursement du capital du prêt octroyé à l'entreprise Soitec dans le cadre du plan Nano 2022.

Les recettes constatées sur la ligne « 11 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la Covid-19 ou par le conflit en Ukraine » correspondent à des remboursements des avances remboursables et des remboursements du capital des prêts bonifiés aux entreprises stratégiques et fragilisées par la crise de la Covid-19 ou par le conflit en Ukraine, accordés entre 2020 et 2023.

Récapitulation des crédits et des emplois

RECAPITULATION DES CREDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2025 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2025 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
861 – Prêts et avances pour le logement des agents de l'État			
Prévision	50 000	50 000	
Crédits de LFI (hors FdC et AdP)	50 000	50 000	
Exécution	0	0	
862 – Prêts pour le développement économique et social			
Prévision	200 000 000	188 500 000	
Crédits de LFI (hors FdC et AdP)	25 000 000	25 000 000	
Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)	175 000 000	163 500 000	
Exécution	130 200 000	159 650 000	
878 – Soutien à la filière nickel en Nouvelle Calédonie			
Prévision	0	0	
Crédits de LFI (hors FdC et AdP)	0	0	
Exécution	0	0	
876 – Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir			
Prévision	0	0	
Crédits de LFI (hors FdC et AdP)	0	0	
Exécution	0	0	
869 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris - Charles-de-Gaulle			
Prévision	0	225 500 000	
Crédits de LFI (hors FdC et AdP)	0	225 500 000	
Exécution	0	200 802 916	
877 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19 ou par le conflit en Ukraine			
Prévision	0	0	
Crédits de LFI (hors FdC et AdP)	0	0	
Exécution	0	0	
Total Prévision	200 050 000	414 050 000	
Total Exécution	130 200 000	360 452 916	

* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2024	2025	2024	2025
861 – Prêts et avances pour le logement des agents de l'État	50 000 0	50 000 0	50 000 0	50 000 0
04 – Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement	50 000 0	50 000 0	50 000 0	50 000 0
862 – Prêts pour le développement économique et social	75 000 000 287 750 000	25 000 000 130 200 000	75 000 000 295 000 000	25 000 000 159 650 000
01 – Prêts pour le développement économique et social	75 000 000 287 750 000	25 000 000 130 200 000	75 000 000 295 000 000	25 000 000 159 650 000
878 – Soutien à la filière nickel en Nouvelle Calédonie	0 0	0 0	0 0	0 0
876 – Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir	0 0	0 0	11 000 000 0	0 0
01 – Prêts octroyés dans le cadre du plan Nano 2022	0 0	0 0	11 000 000 0	0 0
869 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris - Charles-de-Gaulle	300 000 000 500 000 000	0 0	367 200 000 353 308 867	225 500 000 200 802 916
01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	300 000 000 500 000 000	0 0	367 200 000 353 308 867	225 500 000 200 802 916
877 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19 ou par le conflit en Ukraine	0 3 400 000	0 0	0 3 400 000	0 0
01 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise du covid-19 ou par le conflit en Ukraine	0 3 400 000	0 0	0 3 400 000	0 0

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2024	2025	2024	2025
861 – Prêts et avances pour le logement des agents de l'État	50 000 0	50 000 0	50 000 0	50 000 0
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	50 000 0	50 000 0	50 000 0	50 000 0
862 – Prêts pour le développement économique et social	75 000 000 287 750 000	25 000 000 130 200 000	75 000 000 295 000 000	25 000 000 159 650 000
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	75 000 000 287 750 000	25 000 000 130 200 000	75 000 000 295 000 000	25 000 000 159 650 000
878 – Soutien à la filière nickel en Nouvelle Calédonie	0 0	0 0	0 0	0 0
876 – Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir	0 0	0 0	11 000 000 0	0 0
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 0	0 0	11 000 000 0	0 0
869 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris - Charles-de-Gaulle	300 000 000 500 000 000	0 0	367 200 000 353 308 867	225 500 000 200 802 916
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	300 000 000 500 000 000	0 0	367 200 000 353 308 867	225 500 000 200 802 916
877 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19 ou par le conflit en Ukraine	0 3 400 000	0 0	0 3 400 000	0 0
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 3 400 000	0 0	0 3 400 000	0 0
Total	375 050 000 791 150 000	25 050 000 130 200 000	453 250 000 651 708 867	250 550 000 360 452 916
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	375 050 000 791 150 000	25 050 000 130 200 000	453 250 000 651 708 867	250 550 000 360 452 916

PROGRAMME 861

Prêts et avances pour le logement des agents de l'État

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Bertrand DUMONT

Directeur général du Trésor

Responsable du programme n° 861 : Prêts et avances pour le logement des agents de l'État

Le programme 861 permet le financement des prêts et avances aux agents de l'État pour raisons de service.

Le dispositif « Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement » (action n° 04) vise à faciliter et accélérer la prise de fonction des agents servant à l'étranger par l'attribution d'une aide financière.

Aucun prêt ni avance n'a été accordé en 2025.

Présentation des crédits

2025 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2025 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Prévision LFI 2025 Consommation 2025		
04 – Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement	50 000	50 000 0	50 000
Total des AE prévues en LFI	50 000	50 000	50 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			
Total des AE ouvertes	50 000	50 000	
Total des AE consommées	0	0	

2025 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Prévision LFI 2025 Consommation 2025		
04 – Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement	50 000	50 000 0	50 000
Total des CP prévus en LFI	50 000	50 000	50 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			
Total des CP ouverts	50 000	50 000	
Total des CP consommés	0	0	

2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2024 Consommation 2024		
04 – Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement	50 000	50 000	50 000 0
Total des AE prévues en LFI	50 000	50 000	50 000
Total des AE consommées	0		0

2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action Prévision LFI 2024 Consommation 2024	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
04 – Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement	50 000	50 000	50 000 0
Total des CP prévus en LFI	50 000	50 000	50 000
Total des CP consommés	0		0

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2024	Ouvertes en 2025	Consommées* en 2025	Consommées* en 2024	Ouverts en 2025	Consommées* en 2025
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	0	50 000	0	0	50 000	0
Prêts et avances	0	50 000	0	0	50 000	0
Total hors FdC et AdP		50 000			50 000	
Total*	0	50 000	0	0	50 000	0

* y.c. FdC et AdP

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
04 – Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement		50 000	50 000 0		50 000	50 000 0
Total des crédits prévus en LFI *	0	50 000	50 000	0	50 000	50 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP						
Total des crédits ouverts	0	50 000	50 000	0	50 000	50 000
Total des crédits consommés	0	0	0	0	0	0
Crédits ouverts - crédits consommés		+50 000	+50 000		+50 000	+50 000

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	50 000	50 000	0	50 000	50 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	50 000	50 000	0	50 000	50 000

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2025	CP 2025
AE ouvertes en 2025 * (E1) 50 000	CP ouverts en 2025 * (P1) 50 000
AE engagées en 2025 (E2) 0	CP consommés en 2025 (P2) 0
AE affectées non engagées au 31/12/2025 (E3) 0	dont CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 – P4) 0
AE non affectées non engagées au 31/12/2025 (E4 = E1 – E2 – E3) 50 000	dont CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 0

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 brut (R1) 0						
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2024 (R2) 0						
						
Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 net (R3 = R1 + R2) 0	–	CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 – P4) 0	=	Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R4 = R3 – P3) 0		
AE engagées en 2025 (E2) 0	–	CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 0	=	Engagements 2025 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R5 = E2 – P4) 0		
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R6 = R4 + R5) 0		
						
					Estimation des CP 2026 sur engagements non couverts au 31/12/2025 (P5) 0	
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2026 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2025 (P6 = R6 – P5) 0	

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2025 + reports 2024 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

*Justification par action***ACTION****04 – Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement		50 000	50 000 0		50 000	50 000 0

Afin de faciliter et d'accélérer la prise de fonction des agents de l'État servant à l'étranger, l'article 65 de la loi de finances initiale pour 1979 a instauré en leur faveur un dispositif d'avances facilitant les démarches relatives à la location d'un logement dans les environs de leur poste d'affectation.

Les dossiers de demande sont présentés par le ministère dont relève l'agent bénéficiaire à une commission interministérielle puis sont instruits par la direction générale du Trésor. Le montant de l'avance accordée est calculé en fonction du nombre de points obtenus selon un barème défini en commission interministérielle et représente entre 60 et 80 % du montant de l'avance totale demandée. Ces avances portent intérêt à un taux de 1 % et sont remboursables par mensualités, calculées selon la durée de l'avance.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	50 000		50 000	
Prêts et avances	50 000		50 000	
Total	50 000		50 000	

Aucun prêt ni avance n'ont été octroyés en 2025.

PROGRAMME 862

Prêts pour le développement économique et social

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Bertrand DUMONT

Directeur général du Trésor

Responsable du programme n° 862 : Prêts pour le développement économique et social

Le programme 862 permet de financer des prêts du Fonds pour le développement économique et social (FDES) attribués par l'État à des entreprises pour accompagner leur restructuration financière et commerciale.

Ces prêts constituent des participations ponctuelles de l'État au plan de financement d'entreprises en restructuration et rencontrant des difficultés à accéder au marché du crédit.

Ces prêts remboursables sont rémunérés. Ils permettent d'assurer un effet de levier sur la mobilisation des concours financiers privés en crédibilisant le plan d'affaires présenté. Ils constituent ainsi une réponse aux défaillances du marché du crédit sur des entreprises en retournement mais qui démontrent une viabilité à moyen terme.

Les dispositifs mis en place dans le contexte de crise économique liée à la Covid-19, à savoir les prêts exceptionnels aux petites entreprises (PEPE) ainsi que le fonds de transition, ont pris fin en 2022. De même, les Encadrements temporaires des aides d'État mis en place par la Commission européenne dans le contexte de la crise sanitaire puis de la crise induite par la guerre en Ukraine ont pris fin le 31 décembre 2023. Le FDES a donc retrouvé, depuis 2024, son cadre d'utilisation *ante Covid*.

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Appuyer les dispositifs de sauvegarde des entreprises

INDICATEUR 1.1 : Effet de levier sur les capitaux privés d'un prêt pour le développement économique et social

INDICATEUR 1.2 : Pérennité des entreprises soutenues, à n+3, mesurée par le taux de remboursement des prêts pour le développement économique et social accordés en n-3

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Appuyer les dispositifs de sauvegarde des entreprises

INDICATEUR

1.1 – Effet de levier sur les capitaux privés d'un prêt pour le développement économique et social

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Effet de levier sur les capitaux privés d'un prêt pour le développement économique et social	ratio	1,22	4,95	5	3,04	absence amélioration	4

Commentaires techniques

Mode de calcul : l'indicateur retenu est la moyenne pondérée des effets de levier, sur les capitaux privés, des prêts FDES. Cet effet de levier est, pour les nouveaux financements mis en place pour les entreprises ayant bénéficié d'un prêt pour le développement économique et social, le montant des apports privés au moment de l'opération rapportés au montant du prêt FDES. Les apports comprennent les prêts et (quasi-)fonds propres. Lorsqu'un fonds public-privé intervient, son apport est réparti au prorata des souscriptions respectives du public et du privé.

Source des données : CIRI (suivi des prêts pour le développement économique et social).

ANALYSE DES RESULTATS

Sur l'exercice 2025, l'effet de levier s'établit à 3,04, en baisse par rapport à l'exercice précédent (4,95) mais néanmoins en hausse par rapport à la tendance post-crise de la Covid-19 (1,1 en 2022 et 1,22 en 2023). Cette baisse par rapport à la cible 2025 s'explique par un niveau en hausse des défaillances d'entreprises en 2025 par rapport à 2024 et plus globalement un contexte macro-économique très incertain en 2025 rendant plus difficile l'accès au crédit pour certaines entreprises en difficultés suivies par le CIRI ou les CODEFI. Il convient de noter que ce résultat n'intègre pas le prêt de 80 M€ octroyé à l'entreprise Prony Resources New Caledonia en 2025, dans le contexte très particulier du soutien à la filière nickel en Nouvelle Calédonie et de la bascule vers un programme de soutien dédié.

INDICATEUR

1.2 – Pérennité des entreprises soutenues, à n+3, mesurée par le taux de remboursement des prêts pour le développement économique et social accordés en n-3

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Pérennité des entreprises soutenues, mesurée par le taux de remboursement des prêts pour le développement économique et social accordés en n-3	%	40	78	50	50	cible atteinte	50
Pérennité des entreprises soutenues, à n+3, mesurée par le taux de remboursement des prêts participatifs pour le développement économique et social accordés en n-3	%	57	64	50	51	cible atteinte	50

Commentaires techniques

Chaque sous-indicateur est élaboré sur la base du suivi des remboursements sur trois exercices. Le non-respect du calendrier initial du prêt est pris en compte comme incident de paiement.

Il convient d'observer qu'une décision d'attribution d'un prêt pour le développement économique et social, participatif ou non, implique une analyse du plan de restructuration de l'entreprise et de son plan d'affaires à moyen terme, c'est-à-dire sur une période comprenant le plus souvent les trois exercices suivant le lancement de la restructuration. Le taux de remboursement des prêts pour le développement économique et social accordés en n-3 permet ainsi d'apprécier la pertinence des analyses des comités.

Cet indicateur n'est révélateur que d'une partie de l'activité du CIRI et des CODEFI, étant donné que la majeure partie des dossiers traités ne fait pas l'objet de l'octroi d'un prêt.

Mode de calcul : chaque sous-indicateur est construit sur la base du rapport entre le nombre de prêts consentis en année n-3 et n'ayant pas enregistré d'incident de paiement sur la période couverte par les années n-3 à n, rapporté au nombre total de prêts consentis en année n-3.

- Sous-indicateur 1 : le taux de pérennité s'apprécie hors prêts participatifs.
- Sous-indicateur 2 : seuls sont pris en compte les prêts accordés au titre du dispositif mis en place en 2020 et en 2021 de prêts participatifs pour le développement économique et social.

Il convient de noter que cet indicateur mesure la réalisation d'incidents de paiement, lesquels n'obèrent pas définitivement la possibilité d'un recouvrement. Il peut s'agir en effet d'un non-respect du calendrier initial agréé par l'État, lequel peut être régularisé ou donner lieu à la négociation d'un nouvel échéancier permettant d'assurer le remboursement de la dette.

Source des données : CODEFI et CIRI (suivi des prêts pour le développement économique et social)

ANALYSE DES RESULTATS

Le premier sous-indicateur ressort à 50 % pour l'exercice 2025, en ligne avec la cible 2025 bien qu'en baisse par rapport à 2024.

Le second sous-indicateur ressort à 51 % pour l'exercice 2025, légèrement au-dessus de la cible de 50 %.

Présentation des crédits

2025 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2025 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Prévision LFI 2025 Consommation 2025		
01 – Prêts pour le développement économique et social	25 000 000 130 200 000	25 000 000 130 200 000	25 000 000
Total des AE prévues en LFI	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+175 000 000	+175 000 000	
Total des AE ouvertes	200 000 000	200 000 000	
Total des AE consommées	130 200 000	130 200 000	

2025 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Prévision LFI 2025 Consommation 2025		
01 – Prêts pour le développement économique et social	25 000 000 159 650 000	25 000 000 159 650 000	25 000 000
Total des CP prévus en LFI	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+163 500 000	+163 500 000	
Total des CP ouverts	188 500 000	188 500 000	
Total des CP consommés	159 650 000	159 650 000	

2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2024 Consommation 2024		
01 – Prêts pour le développement économique et social	75 000 000 287 750 000	75 000 000	75 000 000 287 750 000
Total des AE prévues en LFI	75 000 000	75 000 000	75 000 000
Total des AE consommées	287 750 000		287 750 000

2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2024 Consommation 2024		
01 – Prêts pour le développement économique et social	75 000 000 295 000 000	75 000 000	75 000 000 295 000 000
Total des CP prévus en LFI	75 000 000	75 000 000	75 000 000
Total des CP consommés	295 000 000		295 000 000

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2024	Ouvertes en 2025	Consommées* en 2025	Consommés* en 2024	Ouverts en 2025	Consommés* en 2025
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	287 750 000	25 000 000	130 200 000	295 000 000	25 000 000	159 650 000
Prêts et avances	287 750 000	25 000 000	130 200 000	295 000 000	25 000 000	159 650 000
Total hors FdC et AdP		25 000 000			25 000 000	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+175 000 000			+163 500 000	
Total*	287 750 000	200 000 000	130 200 000	295 000 000	188 500 000	159 650 000

* y.c. FdC et AdP

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS (HORS DECRET DE SERVICES VOTES)

ARRETES DE REPORT GENERAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/03/2025		175 000 000		175 000 000				
Total		175 000 000		175 000 000				

LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
08/12/2025								11 500 000
Total								11 500 000

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		175 000 000		175 000 000				11 500 000

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prêts pour le développement économique et social		25 000 000 130 200 000	25 000 000 130 200 000		25 000 000 159 650 000	25 000 000 159 650 000
Total des crédits prévus en LFI *	0	25 000 000	25 000 000	0	25 000 000	25 000 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+175 000 000	+175 000 000		+163 500 000	+163 500 000
Total des crédits ouverts	0	200 000 000	200 000 000	0	188 500 000	188 500 000
Total des crédits consommés	0	130 200 000	130 200 000	0	159 650 000	159 650 000
Crédits ouverts - crédits consommés		+69 800 000	+69 800 000		+28 850 000	+28 850 000

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	25 000 000	25 000 000	0	25 000 000	25 000 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	25 000 000	25 000 000	0	25 000 000	25 000 000

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS REGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES / DE FIN DE GESTION

En 2025, le programme 862 a bénéficié de reports à hauteur de 175 000 000 € en AE et en CP (arrêté du 7 mars 2025 portant report de crédits).

Une annulation de crédits à hauteur de 11 500 000 € en CP est intervenue via la loi n° 2025-1173 du 8 décembre 2025 de finances de fin de gestion pour 2025.

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2025	CP 2025
AE ouvertes en 2025 * (E1) 200 000 000	CP ouverts en 2025 * (P1) 188 500 000
AE engagées en 2025 (E2) 130 200 000	CP consommés en 2025 (P2) 159 650 000
AE affectées non engagées au 31/12/2025 (E3) 0	dont CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 – P4) 1 750 000
AE non affectées non engagées au 31/12/2025 (E4 = E1 – E2 – E3) 69 800 000	dont CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 157 900 000

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 brut (R1) 51 850 000					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2024 (R2) 0					
					
Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 net (R3 = R1 + R2) 51 850 000	–	CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 – P4) 1 750 000	=	Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R4 = R3 – P3) 50 100 000	
AE engagées en 2025 (E2) 130 200 000	–	CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 157 900 000	=	Engagements 2025 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R5 = E2 – P4) -27 700 000	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R6 = R4 + R5) 22 400 000	
					
					Estimation des CP 2026 sur engagements non couverts au 31/12/2025 (P5) 20 400 000
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2026 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2025 (P6 = R6 – P5) 2 000 000

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2025 + reports 2024 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les prêts du FDES peuvent être constitués de plusieurs tranches dont le paiement peut être prévu sur plusieurs années et par ailleurs conditionné à la réalisation d'événements en fonction du plan de restructuration envisagé. Le versement de l'intégralité du montant peut également être suspendu si l'entreprise a trouvé une solution à ses difficultés (cession d'actifs, nouveaux actionnaires...) ou si elle est entrée en procédure collective. Ainsi, certaines tranches ne sont pas encore tirées par les entreprises alors qu'elles ont été engagées.

Le montant d'AE engagées en 2025 s'élève à 169,3 M€, un retrait d'engagement d'année antérieure (2023) à hauteur de 39,1 M€ a été comptabilisé en 2025. Le montant des engagements 2025 non couverts par des paiements au 31/12/2025 s'élève à 22,4 M€.

*Justification par action***ACTION****01 – Prêts pour le développement économique et social**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Prêts pour le développement économique et social		25 000 000 130 200 000	25 000 000 130 200 000		25 000 000 159 650 000	25 000 000 159 650 000

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	25 000 000	130 200 000	25 000 000	159 650 000
Prêts et avances	25 000 000	130 200 000	25 000 000	159 650 000
Total	25 000 000	130 200 000	25 000 000	159 650 000

Cette action a pour finalité d'autoriser une participation publique ponctuelle au plan de financement d'entreprises dans l'accompagnement de leur restructuration financière et industrielle. Dans le cadre de négociations avec l'ensemble des partenaires privés de l'entreprise (actionnaires, partenaires bancaires et financiers, clients et fournisseurs) visant à apporter un appui au bénéfice d'entreprises rencontrant des difficultés, le Comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI) et les CODEFI peuvent, dans certains cas et à titre exceptionnel, octroyer des prêts du FDES.

Ces prêts s'intègrent dans un plan de financement comprenant, pour l'essentiel, des capitaux privés. Dans une situation où la confiance des tiers a été altérée, les prêts du FDES peuvent restaurer une dynamique collective de soutien à l'entreprise, en complétant un tour de table financier après des négociations menées sous l'égide du CIRI et des CODEFI avec l'ensemble des partenaires privés de l'entreprise. Ils nécessitent des efforts concomitants des actionnaires ou des créanciers de l'entreprise. Ils sont donc subsidiaires mais déterminants pour l'obtention d'un accord collectif et visent à engendrer un fort effet de levier sur les financements privés.

Le prêt du FDES est rémunéré à un taux égal ou supérieur à celui du marché (hors doctrine autorisée par l'encadrement temporaire aux aides d'État de la Commission européenne). Ce taux ne peut être inférieur au taux de référence publié par la Commission européenne. Il s'agit d'exclure tout effet de substitution par rapport aux financements bancaires et de répondre à une problématique qui n'est pas celle du coût du crédit mais de l'accès au crédit. Les conditions du prêt ne doivent pas exposer l'État à des risques supérieurs à ceux supportés par les autres apporteurs de financements privés. Ce cadre d'intervention a été réaffirmé par la circulaire du 9 janvier 2015 relative aux modalités d'accueil et de traitement des dossiers des entreprises confrontées à des problèmes de financement.

Le recours à des prêts du FDES permet d'éviter des situations de sinistre industriel majeures plus coûteuses pour la puissance publique. Cet outil de prêt a donc généralement un rendement économique positif.

Initialement fixée à 25 M€ pour 2025, la dotation budgétaire du FDES a bénéficié du report des crédits 2024 vers 2025 soit 175 M€ en AE et en CP. La ressource 2025 s'élevait à 200 M€ en AE et en CP pour une réalisation de 169,3 M€ en AE avant retrait d'engagement d'année antérieure de 39,1 M€ et 159,65 M€ en CP.

PROGRAMME 878

Soutien à la filière nickel en Nouvelle Calédonie

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Bertrand DUMONT

Directeur général du Trésor

Responsable du programme n° 878 : Soutien à la filière nickel en Nouvelle Calédonie

Le programme 878 contribue à soutenir les activités de la filière nickel en Nouvelle-Calédonie. La loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 a ouvert 220 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Un prêt de 220 M€ a donc été accordé le 25 mars 2022, après le prêt de 200 M€ consenti en 2021. Ces prêts ont pour objet le financement de la société Prony Resources New Caledonia (PRNC) dans le cadre de la reprise de l'activité de la société minière Vale Nouvelle-Calédonie.

La société PRNC est une entreprise d'extraction de minerai (latérites et saprolites) et de production de nickel et de cobalt dans le sud de la Nouvelle-Calédonie. La poursuite de l'exploitation du site imposait de mettre en œuvre une transformation de son modèle sur le plan financier, industriel et écologique. Ce second prêt de 220 M€ a notamment pour objet de financer le programme de transition écologique du site d'exploitation.

Cette mesure de soutien financier témoigne de l'importance accordée par l'État à la pérennisation de l'activité de ce site industriel, indispensable à l'activité locale d'extraction minière et de transformation du nickel, et son intérêt dans la préservation des retombées associées à cette activité pour l'économie de Nouvelle-Calédonie

Présentation des crédits

2025 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2025 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2025 Consommation 2025</i>		
01 – Soutien à la filière nickel en Nouvelle-Calédonie	0 0	0
Total des AE prévues en LFI	0	0
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		
Total des AE ouvertes	0	
Total des AE consommées	0	

2025 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2025 Consommation 2025</i>		
01 – Soutien à la filière nickel en Nouvelle-Calédonie	0 0	0
Total des CP prévus en LFI	0	0
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		
Total des CP ouverts	0	
Total des CP consommés	0	

2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>		
01 – Soutien à la filière nickel en Nouvelle-Calédonie	0 0	0 0
Total des AE prévues en LFI	0	0
Total des AE consommées		0

2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2024	
	Consommation 2024	
01 – Soutien à la filière nickel en Nouvelle-Calédonie	0	0
		0
Total des CP prévus en LFI	0	0
Total des CP consommés		0

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2024	Ouvertes en 2025	Consommées* en 2025	Consommés* en 2024	Ouverts en 2025	Consommés* en 2025
Total hors FdC et AdP		0			0	
Total*	0	0	0	0	0	0

* y.c. FdC et AdP

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Soutien à la filière nickel en Nouvelle-Calédonie			0 0			0 0
Total des crédits prévus en LFI *	0	0	0	0	0	0
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP						
Total des crédits ouverts	0	0	0	0	0	0
Total des crédits consommés	0	0	0	0	0	0
Crédits ouverts - crédits consommés						

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	0	0	0	0	0
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	0	0	0	0	0

*Justification par action***ACTION****01 – Soutien à la filière nickel en Nouvelle-Calédonie**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Soutien à la filière nickel en Nouvelle-Calédonie			0 0			0 0

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation

Le groupe brésilien Vale a cédé en décembre 2020 son site minier de Nouvelle-Calédonie au consortium Prony Resources New Caledonia (PRNC). Le site minier est situé à Goro, à 60 km au sud de Nouméa et se compose d'une mine de nickel, d'une usine hydro-métallurgique et d'un port.

Un prêt de 220 M€ a été accordé le 25 mars 2022 qui intervient après le prêt de 200 M€ consenti en 2021 dans le cadre du projet global de réorganisation du capital et d'un plan d'apport de financements (1,1 Md€ au total), devant garantir la pérennité des emplois et de l'activité.

Aucun prêt n'a été octroyé en 2025.

PROGRAMME 876

**Prêts octroyés dans le cadre des
programmes des investissements d'avenir**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Bruno BONNELL

Secrétaire général pour l'investissement

Responsable du programme n° 876 : Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir

Le présent programme a pour objet de porter le financement en prêt du plan Nano 2022 dans le cadre de la contribution du Programme d'investissements d'avenir (PIA) 3.

En effet, le financement du plan Nano 2022 par le PIA 3 s'élève à 368 M€ en subvention et 200 M€ en prêt. Il est encadré par la convention du 31 décembre 2019 (portant avenant n° 2) à la Convention du 29 décembre 2017 entre l'État et la Caisse des dépôts et consignations relative au programme d'investissements d'avenir (action « Accélération du développement des écosystèmes d'innovation performants » - volet « Technologies numériques »).

Plus largement, le plan Nano 2022, qui couvre la période 2018-2022, s'appuie sur un financement combiné de l'Europe, de l'État, des collectivités territoriales et des partenaires du programme d'un montant total supérieur à 1 Md€, et générera un volume de travaux et d'investissements de 5 Md€ au total. Il s'agit d'un programme de travaux et d'investissements de R&D et de pré-industrialisation visant à maîtriser la production de nouvelles générations de composants électroniques répondant aux besoins des secteurs de l'automobile, des communications 5G, de l'Intelligence Artificielle embarquée, des objets connectés, de l'aérospatial et de la sécurité. Il s'inscrit dans une démarche structurante portée au niveau européen à travers la mise en œuvre d'un projet important d'intérêt européen commun - PIIEC ou IPCEI en anglais - dans le domaine industriel.

Le soutien public à ce plan entraînera de nombreux effets positifs pour les écosystèmes français et européens. En France, les retombées attendues incluent : • des dépenses de travaux et d'investissements réalisés par les partenaires, à hauteur de 5 Md€ ;

- 4 000 emplois directs créés ou maintenus ainsi que 8 000 emplois indirects et induits potentiels ;
- le maintien et le développement des sites industriels, avec la création de nouvelles capacités de production sur le territoire national ;
- le renforcement de la collaboration entre les acteurs de l'écosystème, au-delà du seul cadre de travaux de R&D ;
- le soutien à l'innovation et à la compétitivité des filières situées en aval, ainsi que la sécurisation de leur approvisionnement en composants.

État d'avancement opérationnel et budgétaire

La mise en œuvre du prêt prévoyait plusieurs tirages : 100 M€ versés en 2020 au moment de la signature du contrat, 26 M€ en 2021, 32 M€ en 2022, 31 M€ en 2023 et 11 M€ en 2024. La trajectoire de versement de CP a été alignée avec ces échéances et totalise un montant versé à l'opérateur de 189 M€, montant inchangé depuis 2023.

A la date du dernier tirage, en février 2024, le montant total des tirages octroyés à l'entreprise SOITEC s'élevait à 163,2 M€. La période de tirage étant arrivée à échéance en 2024, le solde par rapport à l'enveloppe initiale, soit 36,8 M€, ne sera donc jamais tiré.

Présentation des crédits

2025 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2025 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Prévision LFI 2025 Consommation 2025	
01 – Prêts octroyés dans le cadre du plan Nano 2022	0 0	0
Total des AE prévues en LFI	0	0
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		
Total des AE ouvertes	0	
Total des AE consommées	0	

2025 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Prévision LFI 2025 Consommation 2025	
01 – Prêts octroyés dans le cadre du plan Nano 2022	0 0	0
Total des CP prévus en LFI	0	0
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		
Total des CP ouverts	0	
Total des CP consommés	0	

2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2024 Consommation 2024		
01 – Prêts octroyés dans le cadre du plan Nano 2022		0	0
Total des AE prévues en LFI	0	0	0
Total des AE consommées	0		0

2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2024 Consommation 2024		
01 – Prêts octroyés dans le cadre du plan Nano 2022	11 000 000	11 000 000	11 000 000
			0
Total des CP prévus en LFI	11 000 000	11 000 000	11 000 000
Total des CP consommés	0		0

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2024	Ouvertes en 2025	Consommées* en 2025	Consommés* en 2024	Ouverts en 2025	Consommés* en 2025
Total hors FdC et AdP		0			0	
Total*	0	0	0	0	0	0

* y.c. FdC et AdP

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prêts octroyés dans le cadre du plan Nano 2022			0 0			0 0
Total des crédits prévus en LFI *	0	0	0	0	0	0
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP						
Total des crédits ouverts	0	0	0	0	0	0
Total des crédits consommés	0	0	0	0	0	0
Crédits ouverts - crédits consommés						

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	0	0	0	0	0
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	0	0	0	0	0

Les derniers CP ont été versés en 2023. L'entreprise SOITEC a renoncé au dernier tirage de 11 M€ en 2024. Par conséquent, le programme 876 ne présente aucun besoin d'ouverture de CP en 2025.

*Justification par action***ACTION****01 – Prêts octroyés dans le cadre du plan Nano 2022**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Prêts octroyés dans le cadre du plan Nano 2022			0 0			0 0

Ce prêt d'un montant initial de 200 M€ ouvert en loi de finances pour 2020 a pour but de soutenir l'entreprise SOITEC dans la réalisation des investissements nécessaires aux activités de R&D et de déploiement industriel prévues dans le cadre du plan Nano 2022, et qui serviront à terme à l'industrialisation des technologies mises au point tout au long du programme.

189 M€ de CP ont été versés depuis 2020 correspondant à l'échéancier prévisionnel des tirages successifs du prêt. Le prêt a une durée de douze ans à compter du 27 mars 2020.

Au 31 décembre 2025, le montant emprunté par l'entreprise SOITEC s'élève à 163,2 M€. L'entreprise a renoncé au dernier tirage possible de 11 M€, dont la date butoir était 2024. Il est donc constaté un reliquat de 25,8 M€ par rapport aux CP versés précédemment.

Les retours perçus par la CDC ont été encaissés par l'État à hauteur de : 2,5 M€ en 2022, 9,05 M€ en 2023, 13 M€ en 2024, et 16,02 M€ en 2025. Sur ce dernier montant, 2,49 M€ sont dus au titre de l'exercice 2024. Le reste encore dû au titre de l'exercice 2025, soit 3,51 M€ sera encaissé en 2026. Les retours se poursuivront jusqu'en 2032.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

PROGRAMME 869

**Prêts à la société concessionnaire de la liaison express
entre Paris et l'aéroport Paris - Charles-de-Gaulle**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Rodolphe Gintz

Directeur général des infrastructures, des transports et des mobilités

Responsable du programme n° 869 : Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris - Charles-de-Gaulle

Le programme « Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris - Charles-de-Gaulle » permet le financement de la construction de l'infrastructure du projet de liaison ferroviaire « CDG Express ».

Ce projet vise à réaliser une liaison ferroviaire rapide, directe et à haut niveau de service entre Paris et l'aéroport Paris - Charles-de-Gaulle. L'aéroport a accueilli en 2025 un peu plus de 72 millions de voyageurs et se classe au troisième rang des aéroports européens. Cependant, contrairement à la plupart des grands aéroports internationaux comparables, il ne bénéficie pas d'une liaison ferroviaire express, dédiée et directe avec la ville centre qui réponde spécifiquement aux besoins des passagers aériens. Le projet consiste donc à réaliser cette liaison directe en 20 minutes à raison d'un train toutes les quinze minutes, entre cinq heures du matin et minuit, sept jours sur sept. Essentiel pour améliorer la desserte de la plate-forme aéroportuaire de Roissy, ce projet contribuera au développement de l'image de la France à l'étranger.

La réalisation de l'infrastructure sous la forme d'une concession de travaux est confiée à une société détenue à parts égales par SNCF Réseau, le Groupe Aéroports de Paris et la Caisse des dépôts et consignations. Le contrat de concession a été signé le 11 février 2019 entre l'État et la société « Gestionnaire d'Infrastructure CDG Express » (GI CDG Express) pour une durée de la concession de 50 ans à partir de la mise en service. L'exploitation de la ligne a par ailleurs été confiée par l'État, au terme d'une procédure de mise en concurrence, à un groupement associant Keolis et RATP Développement. Le contrat de service public pour l'exploitation de la ligne CDG Express, signé le 18 juillet 2019, prévoit en outre que l'entreprise assure les missions de conception, construction, financement et de maintenance du matériel roulant.

La mise en service, initialement prévue fin 2023, a été reportée une première fois à la fin de l'année 2025 afin de minimiser la gêne pour les voyageurs des lignes ferroviaires affectées par la réalisation de la liaison, en mutualisant les plages de perturbation avec d'autres travaux prévus sur la même période. Cette décision de report, prise par le Gouvernement en 2019, s'est traduite par la conclusion d'un premier avenant au contrat de concession. Dans son prolongement, un premier avenant au contrat de prêt a été conclu le 13 octobre 2022 afin de majorer son plafond de 100 M€ pour couvrir les surcoûts dus par l'État du fait de ce décalage.

Par ailleurs, la réalisation du projet a été impactée, en 2020, par la crise sanitaire et l'annulation partielle de l'autorisation environnementale du projet par le tribunal administratif de Montreuil le 9 novembre. L'annulation partielle de cette autorisation, dont la légalité a par la suite été confirmée par la Cour administrative d'appel de Paris le 18 avril 2022, a entraîné une suspension des travaux de plus de quatre mois dont le retard n'a pas pu être rattrapé. Compte tenu de l'imbrication des calendriers de réalisation des projets ferroviaires sur l'axe Nord, un scénario de reprogrammation reposant sur un report de la mise en service commerciale du projet CDG Express début 2027 a été retenu en novembre 2021.

Les négociations engagées dès 2021 avec le concessionnaire pour tirer les conséquences techniques, financières et juridiques de ces événements se sont conclues par la signature, le 23 octobre 2024, d'un deuxième avenant au contrat de concession approuvé par décret en Conseil d'État n° 2024-984 du 7 novembre 2024 publié au Journal officiel du 8 novembre 2024.

Dans son prolongement, un deuxième avenant au contrat de prêt a été signé le 5 décembre 2024 afin de couvrir les surcoûts dus par l'État au concessionnaire du fait de ce deuxième report. Les 500 M€ d'autorisations d'engagement disponibles en 2024 ont ainsi été intégralement engagés pour relever le plafond du prêt de 1,8 Md€ à 2,3 Md€ et permettre au concessionnaire de couvrir les besoins en dépense de cette année 2024 (353,3 M€ en crédits de paiement). La mise en service du projet est désormais fixée au 28 mars 2027.

Les coûts d'investissement, correspondant au coût de construction de l'infrastructure, sont désormais estimés à 2,2 Md€, auxquels s'ajoutent 0,4 Md€ de frais financiers et de gestion de la société. Une part substantielle des investissements, pour environ 530 M€, contribue directement à l'amélioration de l'infrastructure existante, notamment parcourue par le RER B, la ligne K du Transilien et les trains express régionaux Paris-Laon. Le RER B verra par ailleurs sa fréquentation allégée d'une partie de sa clientèle, notamment aux heures de pointe, grâce à la création de la liaison CDG Express.

Le besoin de financement total de 2,6 Md€ est couvert de la manière suivante :

- les apports en fonds propres des actionnaires du GI CDG Express, pour 0,4 Md€ ;
- un emprunt auprès de l'État, objet du présent programme, d'un montant maximum de 2,3 Md€.

En période d'exploitation, le service de la dette sera assuré grâce aux recettes du concessionnaire qui comprennent :

- les versements de l'exploitant du service ferroviaire, en contrepartie de l'utilisation de l'infrastructure, l'exploitant tirant lui-même ses recettes de la vente des titres de transport auprès du public ;
- les versements de SNCF Réseau et SNCF Gares & Connexions, répartissant le produit des péages acquittés par l'exploitant au titre de l'utilisation des voies et espaces utilisés par l'exploitant et financés par le projet ;
- le produit de la taxe aéroportuaire prévue à l'article L. 422-26-1 du code des impositions des biens et des services. Cette taxe s'appliquera aux passagers de l'aéroport Paris - Charles-de-Gaulle hors correspondance, dans la limite de 1,4 € par passager.

Présentation des crédits

2025 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2025 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action Prévision LFI 2025 Consommation 2025	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle		0 0	0
Total des AE prévues en LFI	0	0	0
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			
Total des AE ouvertes	0	0	
Total des AE consommées	0	0	

2025 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action Prévision LFI 2025 Consommation 2025	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	225 500 000 200 802 916	225 500 000 200 802 916	225 500 000
Total des CP prévus en LFI	225 500 000	225 500 000	225 500 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			
Total des CP ouverts	225 500 000	225 500 000	
Total des CP consommés	200 802 916	200 802 916	

2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action Prévision LFI 2024 Consommation 2024	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	300 000 000 500 000 000	300 000 000	300 000 000 500 000 000
Total des AE prévues en LFI	300 000 000	300 000 000	300 000 000
Total des AE consommées	500 000 000		500 000 000

2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7	Total	Total
	Dépenses d'opérations financières	hors FdC et AdP prévus en LFI	y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2024		
	Consommation 2024		
01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	367 200 000 353 308 867	367 200 000	367 200 000 353 308 867
Total des CP prévus en LFI	367 200 000	367 200 000	367 200 000
Total des CP consommés	353 308 867		353 308 867

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2024	Ouvertes en 2025	Consommées* en 2025	Consommés* en 2024	Ouverts en 2025	Consommés* en 2025
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	500 000 000	0	0	353 308 867	225 500 000	200 802 916
Prêts et avances	500 000 000	0	0	353 308 867	225 500 000	200 802 916
Total hors FdC et AdP		0			225 500 000	
Total*	500 000 000	0	0	353 308 867	225 500 000	200 802 916

* y.c. FdC et AdP

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle			0 0		225 500 000 200 802 916	225 500 000 200 802 916
Total des crédits prévus en LFI *	0	0	0	0	225 500 000	225 500 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP						
Total des crédits ouverts	0	0	0	0	225 500 000	225 500 000
Total des crédits consommés	0	0	0	0	200 802 916	200 802 916
Crédits ouverts - crédits consommés					+24 697 084	+24 697 084

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	0	0	0	225 500 000	225 500 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	0	0	0	225 500 000	225 500 000

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2025	CP 2025
AE ouvertes en 2025 * (E1) 0	CP ouverts en 2025 * (P1) 225 500 000
AE engagées en 2025 (E2) 0	CP consommés en 2025 (P2) 200 802 916
AE affectées non engagées au 31/12/2025 (E3) 0	dont CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 – P4) 200 802 916
AE non affectées non engagées au 31/12/2025 (E4 = E1 – E2 – E3) 0	dont CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 0

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 brut (R1) 472 588 226					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2024 (R2) 0					
					
Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 net (R3 = R1 + R2) 472 588 226	–	CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 – P4) 200 802 916	=	Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R4 = R3 – P3) 271 785 310	
AE engagées en 2025 (E2) 0	–	CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 0	=	Engagements 2025 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R5 = E2 – P4) 0	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R6 = R4 + R5) 271 785 310	
					
					Estimation des CP 2026 sur engagements non couverts au 31/12/2025 (P5) 150 000 000
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2026 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2025 (P6 = R6 – P5) 121 785 310

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2025 + reports 2024 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

*Justification par action***ACTION****01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle			0 0		225 500 000 200 802 916	225 500 000 200 802 916

Les crédits de paiement inscrits en loi de finances pour 2025 visaient à couvrir les demandes de tirages formulées par le GI CDG Express pour financer les dépenses prévues dans l'année par les constructeurs.

En 2025, la consommation des crédits de paiement (200,8 M€) est inférieure de 10 % au montant des crédits prévus la loi de finances pour 2025 (225,5 M€) en raison d'un double effet : d'une part, l'obligation faite au prêteur dans le contrat de prêt de prévoir, dans sa programmation initiale, des crédits supérieurs de 15 % à la prévision de l'emprunteur et, d'autre part, une exécution des travaux qui s'est révélée proche de la programmation initiale retenue par le concessionnaire.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières			225 500 000	200 802 916
Prêts et avances			225 500 000	200 802 916
Total			225 500 000	200 802 916

PROGRAMME 877

**Avances remboursables et prêts bonifiés
aux entreprises touchées par la crise de
la covid-19 ou par le conflit en Ukraine**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Thomas Courbe

Directeur général des entreprises

Responsable du programme n° 877 : Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19 ou par le conflit en Ukraine

Le programme temporaire 877 a été créé dans le cadre de la deuxième loi de finances rectificative pour 2020. Il avait pour vocation de répondre aux difficultés économiques des entreprises touchées dans le contexte de la crise sanitaire, en mettant en place un dispositif public d'octroi d'avances remboursables et de prêts à taux bonifiés, selon des principes compatibles avec la réglementation européenne des aides d'État. La création de ce dispositif discrétionnaire visait ainsi principalement à répondre aux difficultés des entreprises industrielles de 50 à 250 salariés sur la base d'une doctrine d'intervention adaptée aux entreprises fragilisées et considérées comme stratégiques pour l'industrie française ou sensibles socialement sur un territoire. Cette cible a par la suite été élargie aux entreprises de taille intermédiaire (ETI).

Le programme, qui devait prendre fin au 31/12/2020, a été prolongé à trois reprises :

- Jusqu'au 30 juin 2021 par décret n° 2020-1653 en date du 23 décembre 2020 ;
- Jusqu'à la fin de l'année 2021 par décret n° 2021-839 en date du 29 juin 2021 ;
- Jusqu'au 30 juin 2022 par décret n° 2021-1915 en date du 30 décembre 2021.

L'encadrement temporaire des aides d'État dans lequel s'inscrivait ce dispositif s'est terminé le 30 juin 2022.

Dans le cadre du plan de résilience économique et sociale qui prévoit la possibilité pour l'État d'accorder des prêts à taux bonifié afin d'apporter des liquidités à des entreprises stratégiques et fragilisées par le conflit en Ukraine, le champ d'application du dispositif a été élargi par la loi de finances rectificative n° 1 du 16 août 2022. La cible d'entreprises demeure identique, à savoir les PME et ETI qui :

- n'ont pas obtenu un prêt avec garantie de l'État suffisant pour financer leur exploitation, le cas échéant après l'intervention du médiateur du crédit ;
- justifient de perspectives réelles de redressement de l'exploitation ;
- ne font pas l'objet d'une procédure collective.

Le décret n° 2022-1601 du 21 décembre 2022 d'application du dispositif de prêts bonifiés a permis d'allouer de tels prêts jusqu'au 31 décembre 2023. Depuis la création du programme, 297 prêts bonifiés et avances remboursables ont été alloués et ont permis de soutenir 276 entreprises et plus de 26 000 emplois.

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Apporter une réponse ciblée et efficace pour les entreprises stratégiques présentant de réelles possibilités de reprise

INDICATEUR 1.1 : Taux de défaillance des entreprises soutenues au 31/12/2020, au 31/12/2021, au 31/12/2022

INDICATEUR 1.2 : Taux de recouvrement

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Apporter une réponse ciblée et efficace pour les entreprises stratégiques présentant de réelles possibilités de reprise

INDICATEUR

1.1 – Taux de défaillance des entreprises soutenues au 31/12/2020, au 31/12/2021, au 31/12/2022

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Taux de défaillance des entreprises soutenues au 31/12/2020, au 31/12/2021, au 31/12/2022	%	31	36	40	45	absence amélioration	33

Commentaires techniques

Précisions méthodologiques

Périmètre : Nombre d'entreprises ayant bénéficié du dispositif

Source des données : Fichier de reporting interne DGE (BEF), et reporting interne de la BPI (service opti)

Mode de calcul : Nombre de prêts ayant été intégrés au passif d'une procédure collective / nombre total de prêts accordé

ANALYSE DES RESULTATS

Le taux de défaillance s'établit à 45 %, supérieur à la cible en raison notamment des incertitudes liées au contexte économique ainsi qu'à la forte hausse du niveau de défaillances des TPE/PME pour l'année 2025. Ce taux vient également confirmer une accélération du décrochage des entreprises les plus fragilisées par les crises successives. Il convient de souligner que les conséquences du contexte économique et géopolitique (prix de l'énergie, prix des matières premières, niveau de la consommation) ont substantiellement réduit les marges de manœuvre des entreprises bénéficiaires d'avances remboursables et de prêts à taux bonifié en 2025. Il est attendu que le taux de défaillance continue d'augmenter lors de l'exercice 2026.

La méthode de calcul de l'indicateur a été ajustée et les données sources fiabilisées en 2025, ce qui aura un impact sur le réalisé 2026. Appliquer les mêmes ajustements à la cible 2026, antérieurement fixée à 33 %, l'augmenterait à 50 %.

INDICATEUR

1.2 – Taux de recouvrement

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Taux de recouvrement	%	41	40	40	48	cible atteinte	38

Commentaires techniques

Précisions méthodologiques

Périmètre : Principal et intérêts des avances et prêts accordés.

Source des données : fichier et reporting interne (DGE-BEF)

*Mode de calcul : Montant annuel des sommes dues et échues impayées / Total du montant annuel des sommes dues et échues (sans prise en compte des clauses de non remboursement des avances remboursables)

ANALYSE DES RESULTATS

Les données pour le calcul des taux de recouvrement 2024 et 2025 ont été ajustées et permettent d'avoir une vision consolidée depuis la mise en place du dispositif et des versements qui en découlent.

Le taux de recouvrement s'établit 48 %, dépassant ainsi l'objectif fixé à 40 % pour l'exercice. Cette performance intervient dans un contexte économique sous tension et résulte principalement d'un amortissement des prêts entrant en phase de remboursement et ce notamment après des périodes de franchises de plusieurs années et d'aménagement. En effet, les aides octroyées ont bénéficié le plus souvent d'un différé de remboursement du capital, de sorte qu'une partie des entreprises bénéficiaires commencent ou reprennent l'amortissement de leur prêt. Il est attendu que cet indicateur augmente lors de l'exercice 2026.

La méthode de calcul de l'indicateur a été ajustée et les données sources fiabilisées en 2025, ce qui a eu un impact sur le réalisé 2024, pris en compte dans le présent document, et aura un impact sur la cible 2026. Appliquer les mêmes ajustements à la cible 2026, antérieurement fixée à 38 %, l'augmenterait à 55 %.

Présentation des crédits

2025 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2025 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2025 Consommation 2025</i>		
01 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise du covid-19 ou par le conflit en Ukraine	0 0	0
Total des AE prévues en LFI	0	0
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		
Total des AE ouvertes	0	
Total des AE consommées	0	

2025 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2025 Consommation 2025</i>		
01 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise du covid-19 ou par le conflit en Ukraine	0 0	0
Total des CP prévus en LFI	0	0
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		
Total des CP ouverts	0	
Total des CP consommés	0	

2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>			
01 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise du covid-19 ou par le conflit en Ukraine	3 400 000	0	3 400 000
Total des AE prévues en LFI	0	0	0
Total des AE consommées	3 400 000		3 400 000

2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action Prévision LFI 2024 Consommation 2024	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise du covid-19 ou par le conflit en Ukraine	3 400 000	0	0
Total des CP prévus en LFI	0	0	0
Total des CP consommés	3 400 000		3 400 000

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2024	Ouvertes en 2025	Consommées* en 2025	Consommées* en 2024	Ouverts en 2025	Consommées* en 2025
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	3 400 000	0	0	3 400 000	0	0
Prêts et avances	3 400 000	0	0	3 400 000	0	0
Total hors FdC et AdP		0			0	
Total*	3 400 000	0	0	3 400 000	0	0

* y.c. FdC et AdP

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise du covid-19 ou par le conflit en Ukraine			0 0			0 0
Total des crédits prévus en LFI *	0	0	0	0	0	0
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP						
Total des crédits ouverts	0	0	0	0	0	0
Total des crédits consommés	0	0	0	0	0	0
Crédits ouverts - crédits consommés						

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	0	0	0	0	0
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	0	0	0	0	0

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2025	CP 2025
AE ouvertes en 2025 * (E1) 0	CP ouverts en 2025 * (P1) 0
AE engagées en 2025 (E2) 0	CP consommés en 2025 (P2) 0
AE affectées non engagées au 31/12/2025 (E3) 0	dont CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 – P4) 0
AE non affectées non engagées au 31/12/2025 (E4 = E1 – E2 – E3) 0	dont CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 0

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 brut (R1) 0						
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2024 (R2) 0						
						
Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 net (R3 = R1 + R2) 0	–	CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 – P4) 0	=	Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R4 = R3 – P3) 0		
AE engagées en 2025 (E2) 0	–	CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 0	=	Engagements 2025 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R5 = E2 – P4) 0		
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R6 = R4 + R5) 0		
						
					Estimation des CP 2026 sur engagements non couverts au 31/12/2025 (P5) 0	
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2026 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2025 (P6 = R6 – P5) 0	

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2025 + reports 2024 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

*Justification par action***ACTION**

01 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise du covid-19 ou par le conflit en Ukraine

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise du covid-19 ou par le conflit en Ukraine			0 0			0 0

Le programme 877, au sein de la mission « Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés », a été créé par la loi de finances rectificative n° 2 du 25 avril 2020. Il a été doté d'une enveloppe en AE et CP de 500 M€ pour financer l'octroi d'avances remboursables et de prêts à taux bonifiés avec amortissement différé. En 2021, 109,3 M€ en AE et CP ont été annulés en loi de finances rectificative n° 2 du 1^{er} décembre 2021. En 2023, 106,39 M€ en AE et en CP ont été annulés dans le cadre de la loi de finances de fin de gestion du 30 novembre 2023. En 2024, 1,3 M€ en AE et en CP ont été annulés dans le cadre de la loi de finances de fin de gestion du 6 décembre 2024. Le budget total dédié à ce dispositif s'élève à 283 M€ en AE et en CP.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation